



ADAP

Newsletter n°14

Novembre 2004

Sommaire

1. Editorial

2. La vie des programmes

2.1. Programme Tanzanie

- a. Suivi du programme
- b. Voyages écotourisme sur la Tanzanie: ça continue!

2.2. Programme Mozambique

Suivi du programme

2.3. Programme Burkina-Faso

- a. Suivi du programme
- b. Regards croisés sur Boumoana : compte rendu des visites effectuées en Juillet et en Août

3. Approfondissements

- a. Des PICD pour quoi faire ? (3/4)
- b. 13^e Conférence des parties de la CITES

4. La vie de l'association

- 4.1. Communication
- 4.2. Formation et information

5. Brèves

- 5.1. National

Editorial

Par Pauline Plagnat (pauline.plagnat@iued.unige.ch)

Cher(e)s membres, cher(e)s ami(e)s,

Après une longue période sans nouvelles, nous vous proposons cette newsletter d'une longueur inhabituelle et nous vous en souhaitons une agréable lecture.

Depuis les nouvelles que nous vous avons envoyées en avril dernier, beaucoup d'événements se sont succédé

pour notre association. L'ADAP a été présente dans quelques manifestations genevoises comme le salon du livre ou la fête du développement durable qui ont permis d'intéresser de nouvelles personnes à nos activités.

D'un autre côté, les activités opérationnelles vont bon train et de nouvelles réjouissantes nous proviennent des différents terrains. Le projet en Tanzanie est en pleine expansion, les voyages éco touristiques se mettent en place dans une bonne dynamique avec nos partenaires, le projet burkinabé a très bien débuté, le projet Mozambique en est à la fin de sa phase et est en cours d'évaluation. Une bonne partie de la newsletter sera d'ailleurs consacrée aux nouvelles venues de ces différents terrains. L'ADAP est donc très active sur le terrain. De plus, notre association prépare de nouvelles collaborations et de nouveaux projets.

L'ADAP est donc en pleine expansion, nous sommes ainsi toujours à la recherche de nouveaux membres et de personnes dynamiques afin d'intégrer le comité et de nous aider dans nos diverses activités. Nous vous rappelons qu'outre la cotisation, vous pouvez également nous aider en parlant de l'association autour de vous et en nous soutenant lors de nos diverses manifestations. Cette année, l'ADAP lance également un calendrier pour 2005 en plus de la vente de miel. Et qui sait, l'année prochaine vous pourrez certainement arborer des tee-shirts à l'effigie de l'ADAP ?

Comme vous pourrez le lire dans ce numéro, nous mettons en place de manière plus systématique des articles de fond aussi bien que de l'information sur nos activités. Si vous voulez vous exprimer sur un sujet qui vous tient à cœur à propos des thèmes en relation avec l'ADAP, n'hésitez pas à nous faire parvenir des propositions d'articles assez courtes.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

2. La vie des programmes

2.1. Programme Tanzanie

a. Suivi du programme

Élargissement du champ d'action de l'ADAP à Inyonga
Par Jean-Félix Savary (savary@adap.ch)

Alors que nous fêtons cet automne les trois ans d'intervention de l'ADAP à Inyonga, les activités suivent sereinement leur cours. Après les nombreux changements que nous avons connus en début de programme, nous sommes heureux de pouvoir compter aujourd'hui sur une équipe stable, qui n'a plus changé depuis une année. Notre chargé de programme local fait un travail remarquable, ce qui permet une efficacité soutenue. Les défis pour le développement de la région restent importants et les problèmes à résoudre nombreux.

La situation générale du marché du miel s'est détériorée en 2004. Contrairement à ces dernières décennies où il était resté stable, le prix du miel a brutalement chuté. Ceci s'explique en partie par la rentrée de la Chine sur le marché international. Après avoir subi une interdiction d'exporter les produits apicoles depuis plusieurs années (suite à des traces d'antibiotiques trouvées dans le miel), la production chinoise a été relancée sur le marché international, ce qui a provoqué un effondrement des prix.

Cette évolution vient mettre le doigt sur la nécessité de faire reposer un développement local sur une base économique élargie. Centrer les revenus sur une culture particulière ne peut conduire qu'à un système très peu durable et dépendant de facteurs non maîtrisables (climat, maladies, situation géopolitique). Des variations importantes d'un de ces facteurs suffisent pour précipiter toute une région dans la pauvreté.

C'est pourquoi la deuxième phase du programme à Inyonga appuie davantage des activités différentes de celles qui sont liées aux produits apicoles.

- Appui à l'agro-foresterie : l'exploitation accrue des essences forestières indigènes permet de produire de nombreux produits recherchés, comme la confiture ou les jus de fruits.
- Réalisation d'étangs de pisciculture : la production locale de poisson vient combler en partie le déficit en protéines dû à la diminution de la chasse.

- Promotion du Moringa Orifera : Le Moringa produit des légumes qui offrent un excellent complément alimentaire. De plus, les graines sont vendues pour produire des cosmétiques.

- Développement de l'écotourisme : les contributions directes par touriste dans un fonds de développement communautaire s'élèvent à 400 USD. Les avancées sur ce volet permettent maintenant de contribuer directement au développement local par ce biais.

- Extension du micro crédit : d'abord centré sur l'apiculture, le système de crédit mis en place s'étend progressivement à d'autres activités. Les villageois peuvent ainsi investir dans de nouvelles activités.

Parallèlement à cet effort pour soutenir les activités économiques durables, nous poursuivons l'objectif central de notre programme qui est l'instauration de mécanismes de gestion communautaire des Ressources Naturelles. Nous arrivons aujourd'hui à un point charnière avec la mise en place d'un plan de gestion de la Bee Reserve. Après de longues procédures consultatives, des études approfondies et un travail préparatoire important, nous sommes maintenant confrontés à l'étape la plus périlleuse : la redistribution des bénéfices et des taxes. La manne générée par la Bee Reserve doit ainsi être transférée de l'Etat central au niveau local. A ces deux niveaux, les frictions sont nombreuses et l'ADAP doit jouer le rôle du médiateur externe pour faire progresser le dossier. Une réunion déterminante doit se tenir début novembre à Inyonga. Plus d'informations à ce sujet seront disponibles lors de la prochaine assemblée générale.

b. Voyages d'écotourisme sur la Tanzanie : ça continue !

Un nouveau groupe d'écotouristes s'est envolé pour la Tanzanie le 22 octobre 2004 pour le premier voyage confié à 100 % à une exécution locale. Ces six personnes vont passer 15 jours dans la région d'Inyonga et du Parc de Katavi, guidés par Shaban Kyombo, le Tourist Officer et chauffeur-mécanicien de l'ADAP déjà bien connu par plusieurs de nos membres, et par l'équipe de Monsoon Safari, dont son président, M. Moses Gedeon Makala, qui a passé avec succès le test que représentait le voyage de décembre 2003 – janvier 2004. Nous souhaitons à nos clients de passer un agréable séjour en Tanzanie.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

2.2. Programme Mozambique (A. Bossel) **Projet d'appui à la communauté de Goba: bilan d'une année d'activités: Construction du site eco-touristique**

Par Antoine Bossel (abossel@vtx.ch)

Après un lent démarrage, le projet d'appui à la communauté de Goba se concentre désormais sur la construction du site eco-touristique et la formation de son personnel. Divers bâtiments sont ainsi érigés et un cours d'hôtellerie est réalisé à Maputo, la capitale. Cette phase du projet succède aux activités d'appui institutionnel effectuées jusqu'alors qui ont aussi permis de doter Ntava Yedzu, l'association locale partenaire de l'ADAP, d'un bureau et d'équipements.

Le site eco-touristique est situé à 12 kilomètres du village de Goba, dans la région accidentée du lac de Botene, à la limite d'une zone de conservation. Surplombant une vallée bordée de falaises et de collines, ce site offre de beaux paysages et présente l'avantage d'être constamment alimenté en eau. Actuellement, une unique piste permet d'accéder au site depuis le village. Malgré divers aménagements, cette piste n'est praticable que par des voitures tout-terrain. Un effort important est encore nécessaire afin de la rendre praticable à tout type de véhicules. Il est cependant prévu d'aménager une autre voie depuis la frontière, afin de faciliter l'accès au site.

Avant de commencer la construction des bâtiments, de difficiles travaux d'aménagement ont été nécessaires afin de déblayer le terrain et de le niveler. A ce jour, les infrastructures suivantes sont en cours de construction : bar, sanitaires du camping et du lieu de pique-nique, logement du personnel, aire de jeux, abris pour les pique-nique. Avec une couverture de chaume et une structure en bois, les constructions sont de style rustique et s'intègrent parfaitement au paysage.

Un des plus importants feux de forêt qu'ait connu la région de Goba a malheureusement détruit les toilettes publiques construites aux abords du lac. Deux ouvriers ont été sérieusement brûlés en tentant d'éteindre le feu mais la force du vent a empêché de sauver la construction. Ces graves déboires ont démontré que les pare-feux qui ceinturent le site devraient être considérablement élargis afin d'assurer la sécurité du lieu.

Divers facteurs ont rendu plus difficile la construction du site et l'ont retardé. Soumis à une forte inflation, la devise mozambicaine s'est fortement dévaluée par rapport au rand sud-africain et au dollar, accroissant considérablement le coût d'importation des matériaux de construction. Une augmentation annuelle de plus de 25% du prix du combustible a de plus fortement grevé le budget. Enfin, des problèmes récurrents au niveau des ouvriers, tels que le vol, l'absentéisme ou la qualité du travail, ont aussi retardé les travaux et généré des surcoûts.

Deux membres de la communauté de Goba suivent actuellement un cours d'hôtellerie (cuisine et réception) à Maputo. D'une durée de six mois, le cours se déroule dans un grand hôtel de la capitale et comprend une part importante de pratique. Par la suite, deux autres personnes suivront une formation en matière de service de table et d'étage. Destinée à 10 habitants de Goba, une formation aux techniques de la sculpture sur bois et de la confection de batik débutera au mois de décembre. Elle vise à constituer des compétences locales afin de produire divers articles d'artisanat, lesquels seront ensuite vendus à la frontière et au camping.

En complément des formations, diverses visites ont été effectuées auprès de communautés qui réalisent des projets similaires à celui de Goba. Une délégation du village de Goba a pu ainsi échanger ses idées et expériences avec les communautés de Canhane et de Madjajane qui disposent déjà d'infrastructures touristiques. Ces visites ont grandement motivé les membres de la communauté de Goba.

2.3. Programme Burkina-Faso

a. Projet Faune et développement dans le village de Boumoana, à l'Est du Burkina Faso :

L'ADAP au Burkina Faso: Enjeux et perspectives

Par Alexis Kaboré (faudeb@adap.ch)

Comme chaque année, la chasse sera ouverte au Burkina Faso du 1er décembre au 31 mai. Comme chaque année, la participation des populations locales à la décision et aux bénéfices de la conservation sera au centre du discours. Mais la question demeure : comment parvenir à mettre en avant, des acteurs locaux pendant trop longtemps relégués en arrière plan ?

En décidant d'intervenir au Burkina Faso, l'ADAP ne



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

prétend pas détenir la réponse à la question. Elle entend apporter sa contribution à la recherche de solutions en proposant une approche qui recentre le problème autour des véritables enjeux que lui suggère son cheminement quotidien avec les paysans.

Le projet Faune et Développement de Boumoana (FAUDEB) compte aujourd'hui huit mois d'activités. Les actions réalisées ou amorcées sont synthétiquement présentées ci-dessous :

Actions et Observations

- Installation du projet : Achevée
- 1 voyage d'échanges sur la gestion villageoise de la faune au ranch de gibier de Nazinga : 20 participants issus de Boumoana et des villages voisins
- 1 formation en gestion des ressources naturelles 30 bénéficiaires issus de Boumoana et des villages voisins
- 2 puits maraîchers : fonctionnels
- 1 retenue d'eau pour la faune : En attente de la délimitation de la zone
- Plantations d'arbres : 3000 plants mis en terre à Boumoana et dans les villages voisins
- Mise en place du système de crédit autogéré : En cours, au moins 150 bénéficiaires
- Alphabétisation : En préparation, au moins 100 apprenants
- Délimitation de la zone de faune : Discussions en cours mais cartographie sommaire déjà réalisée
- Aménagement de 3 périmètres maraîchers: En cours- l'aménagement est accompagné de formations en maraîchage et culture pour une centaine de producteurs
- Mise en place de l'Association et des structures locales de gestion des activités : en cours

Aperçu du village de Boumoana

Avant d'être un hameau de culture puis un village, Boumoana est une zone de chasse traditionnelle dans laquelle trois chasseurs décidèrent de s'installer il y environ cent vingt ans. Autrement dit, l'activité originelle des membres du lignage fondateur du village est davantage la chasse que l'agriculture et l'élevage. Ce n'est donc pas étonnant que les membres de ce lignage soutiennent l'idée de redonner à cette partie du terroir son statut traditionnel de zone de chasse. Il faudrait y voir aussi une stratégie de contrôle du territoire, la zone étant pour les autochtones un symbole de pouvoir face à

la perte croissante du contrôle qu'ils exerçaient jadis sur les migrants, ceux-ci accroissant en nombre et en pouvoir économique.

Aujourd'hui, la majorité de la population de Boumoana est constituée de migrants originaires des régions nord et centre-est du pays où le climat est peu favorable à l'agriculture et à l'élevage. Une partie de ces migrants regroupe les délocalisés de la zone de chasse de Pama Nord en 1983. La population a passé de 187 habitants en 1975 à 2645 en 2004 tandis que la pêche et la chasse laissent la place à diverses formes d'élevage et d'agriculture menées de plus en plus dans une optique commerciale. L'élevage intensif par l'embouche se développe parallèlement à l'élevage extensif traditionnel. L'agriculture intensive par le maraîchage est une contre-saison pour l'agriculture extensive traditionnelle. La culture du coton prend de l'ampleur.

L'installation du projet

Outre les préalables logistiques (location des bureaux, achat des équipements mobiliers et le recrutement du personnel d'appui), le travail de démarrage avait pour but de donner au projet l'assise institutionnelle nécessaire. L'ADAP détient aujourd'hui l'autorisation officielle d'exercer comme ONG au Burkina. Une convention de coopération a été signée entre l'ADAP et le gouvernement burkinabé obligeant l'Etat à favoriser les entrées et sorties de personnes et biens venant au nom de l'ADAP.

La reconnaissance de l'ADAP n'est pas seulement sur papier. Nous nous faisons connaître par notre participation aux réunions d'importance. A titre illustratif, nous avons pris part à l'assemblée régionale des chefs de projet de l'Est et aux manifestations commémoratives du trentième anniversaire de la Coopération Suisse au Burkina Faso qui ont eu lieu à Fada les 6 et 7 novembre 2004. Un stand d'exposition d'image était réservé à l'ADAP.

La zone de faune

Arrosé par les affluents du fleuve Singou, le village dispose d'un important potentiel hydrique. Ce qui a favorisé le maintien d'un cheptel de petite faune (oiseaux et petits mammifères) considérable. Le principal usage de la zone de faune aujourd'hui est le pastoralisme. Dans ses périphéries sont installés quelques campements de pasteurs peulhs et des hameaux de culture. La zone génère des recettes suite à son exploitation par le



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

concessionnaire de Pama Nord qui y conduit sa clientèle de petite chasse : 7500 CFA par chasseur et par journée de location, rémunération aux jeunes rabatteurs et porteurs locaux, une partie de la taxe annuelle de gestion de la grande zone de chasse, dons.

Le concept de zone communautaire de faune est légalement reconnu au Burkina Faso et vulgarisé surtout dans l'Est, une centaine de villages disposent de ce type d'aire protégée. Mais le principe se révèle problématique lorsque l'on entreprend de le mettre véritablement en œuvre. Le processus exige la prise en compte d'une multitude de facteurs, dont deux semblent particulièrement importants : Les droits d'usages exercés sur les ressources désormais contenues dans la zone protégée et la place de la zone dans le processus de développement local. L'approche de l'ADAP est de faire en sorte que la zone puisse se justifier par elle-même.

D'une part en laissant suffisamment de ressources dans ses périphéries pour permettre les usages actuels. La zone de Boumoana n'occupe que 2000 hectares sur les 10 000 que couvre l'ensemble de l'espace concerné. En outre, des aménagements de zones à vocation pastorale sont faits en vue d'accroître les ressources en eau et en pâturage. Les formations en techniques de fauche de fourrage et le soutien à l'embouche favoriseront l'adoption de méthodes moins demandeuses d'espaces.

D'autre part, en générant des recettes capables de contribuer de manière significative au financement de projets de développement et à la promotion d'emplois rémunérateurs. C'est cet objectif que visent les actions de promotion du potentiel faunique : délimitations, pare-feux, feux précoces, points d'eau, reboisement, installations de salines, inventaires, surveillances. Le défi est de parvenir à une redistribution des retombées cynégétiques favorable à la population par le respect des textes juridiques actuels favorables aux communautés locales. C'est en cela que la perspective locale privilégiée par l'ADAP a fortement besoin de l'avènement des communes rurales annoncées pour 2005 dans le cadre des procédures nationales de décentralisation.

En attendant, l'approche consistera à renforcer les capacités de négociation des populations. Il est prévu, à cet effet, des formations, des voyages d'échange, des traductions et explication des législations et des

documents stratégiques, en plus du travail de formation continue fait avec les leaders locaux.

Le Fonds de crédit autogéré

L'assemblée générale de village a abouti au choix de trois activités principales: le maraîchage, l'embouche (engraissement de bétail pour la vente) et le commerce de céréales.

Deux principes de base guident le système d'appui aux activités génératrices de revenus : accès des différentes couches de la population au soutien et autonomisation du système une fois mis en route. Pour ce faire, l'approche associe subvention et crédit. La réalisation des infrastructures de base (puits, clôtures...) et les formations sont subventionnées par le projet avec une participation financière et physique des bénéficiaires tandis que les fonds de roulement sont attribués sous forme de crédit.

Dans l'expérience du crédit autogéré, l'argent est remis par un comité local de sélection des demandes qui, le jour des remboursements, transfère, séance tenante, le crédit au bénéficiaire suivant. Les intérêts sont toujours moins élevés que ceux des banques et 2% du montant du prêt sont exigés pour constituer un fonds de sécurité destiné à faire face aux situations extrêmes.

Quant aux stratégies de recouvrement, elles combineront caution solidaire et pression externe. La caution solidaire est l'engagement des membres du groupe d'intérêt (groupement de maraîchers par exemple) à exercer la pression nécessaire pour obtenir le remboursement, le non remboursement par un membre empêchant l'accès d'un autre au crédit. La pression externe sera exercée par une structure spécialisée en micro-crédit chargée d'accompagner techniquement le processus. L'équipe du projet s'affiche moins au profit des paysans et de la structure de crédit.

Toute la démarche repose sur des structures de gestion formées avec comme instance faitière, l'Association pour le Développement Durable de Boumoana dont la mise en place est prévue pour ce mois de novembre.

Conclusion

Après huit mois d'activités, le projet FAUDEB à travers lequel l'ADAP intervient au Burkina dispose de l'assise



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

institutionnelle pour mener véritablement ses activités. Si l'importance du potentiel naturel et l'engagement des villageois constituent des gages de bonne suite, l'approche fait face à un défi réel, celui de parvenir au renforcement mutuel entre les deux axes du projet à savoir la faune et le développement. Comment faire en sorte que l'aménagement de la zone de faune ne profite pas aux acteurs extérieurs (Etat et sociétés de chasse) au dépend des paysans? L'aménagement de ressources alternatives dans les périphéries de la zone communautaire de faune pourrait-il garantir aux paysans la possibilité de continuer à satisfaire leurs besoins en ressources naturelles sans exercer une pression incompatible avec le développement de la faune? L'efficacité du système de crédit autogéré dépend de la capacité de pression interne des groupes d'intérêt pour le respect des clauses, notamment des échéances de remboursement.

Regards croisés sur Boumoana : compte rendu des visites effectuées en Juillet et en Août

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

Juillet – Août 2004 : Passage de la famille Hausser accompagnée de E. Ricci. Quatre jours de séjour à Boumoana dont deux passés à explorer le terroir villageois. Rencontre avec tous les partenaires du projet, autorités, représentants du Ministère, comité villageois de gestion, société de chasse, ONG locales. Diagnostic synthétique : Projet qui démarre très fort, un contexte difficile sous certains angles mais très favorables sous d'autres, notamment du point de vue de la motivation des villageois, et un challenge : celui d'être l'un des premiers projets de réhabilitation de terroir en Afrique, visant à retrouver des conditions antérieures du point de vue santé de l'écosystème.

Par P. Plagnat (pauline.plagnat@iued.unige.ch)

Août 2004, pendant une trop courte semaine, le président de l'ADAP et votre responsable de la communication se trouvaient en vacances dans la région de Boumoana. Notre arrivée dans le village a coïncidé avec la plantation d'arbres dans les espaces communautaires. Nous avons eu la chance d'y planter les deux premiers manguiers. Cela nous a également permis d'assister à une discussion de village et de comprendre la dynamique de cette association villageoise hors du commun. Malgré quelques difficultés liées au commencement de tout projet, celui de Faudeb semble parti sur une excellente dynamique,

portée par une implication villageoise très forte. Nous lui souhaitons de continuer ainsi.

3. Approfondissements

a. Des Programmes Intégrés de Conservation et Développement (PICD)...Pour quoi faire ? (3/4)

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

Dans le premier volet de cet article, nous nous sommes intéressés à l'outil principal des politiques de conservation en Afrique, les Programmes Intégrés de Conservation et Développement (PICD), et aux défauts liés à leur conception, exogènes au milieu dans lequel ils s'exercent. Dans le second volet, nous nous sommes plus particulièrement intéressés à leur contexte d'apparition et aux limites issues des dépendances structurelles du système envers certaines activités productives au détriment des aspects de la biodiversité.

Nous allons maintenant nous pencher sur une question devenue sensible dans le monde des organisations de conservation, celle de la viande de brousse, et de l'opposition paradigmatique qui sous tend les deux types majeurs d'interprétation du phénomène, celui du monde de la conservation et celui du monde du développement. Pour le premier, il s'agit simplement d'une catastrophe environnementale, tandis que pour le second, dans une approche de stratégie de survie en milieu rural, la viande de brousse constitue une ressource primordiale tant du point de vue de l'apport en protéines que de celui de l'apport en revenus. L'opposition de principe sur cette question constitue une pierre d'achoppement qui met à rude épreuve les tentatives d'association entre ces deux camps.

Un paradoxe apparent : la non prise en compte de l'option viande de brousse

Malgré la prise de conscience croissante de l'importance de la faune en tant que ressource alimentaire pour de nombreuses communautés rurales en Afrique, fort peu de PICD ont osé prendre le risque de parier sur cette option. La multiplication des enquêtes sur la consommation de viande de gibier et la prise de conscience croissante de l'ampleur de l'activité de chasse pour la production de viande de gibier ont mené à l'apparition récente d'un nouveau thème, le « Bushmeat problem », placé



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

récemment en tête de liste des agendas des organisations de conservation. Il convient de souligner le rôle de deux phénomènes concomitants : 1. l'accroissement depuis une quinzaine d'années des PICD en milieu forestier et par conséquent l'augmentation des données collectées sur ces milieux¹ 2. le rôle d'un certain nombre de primatologues dans la propagation de ce message alarmiste et donc de la médiatisation de ce phénomène². D'aucuns pourraient soulever la critique, autrefois reprochée à Claude Levi Strauss qui s'inquiétait de la disparition des tribus amérindiennes d'Amazonie non pas en tant que telles mais en tant que perte de sujet d'étude, qu'il s'agisse plus d'un argumentaire fondé sur l'émotionnel que sur le rationnel. Encore une fois on retombe sur les questions de perceptions opposées, de visions paradigmatiques fondamentalement différentes entre monde scientifique occidental et monde rural africain.

L'appréhension du problème « viande de brousse » repose sur des conceptions totalement inconciliables entre « experts internationaux » et communautés rurales africaines, et le plus souvent la dimension socioculturelle (préférences culinaires) est négligée par les analystes, alors même qu'elle est essentielle pour comprendre les comportements de consommation.

S'il est incontestable que le Bushmeat Trade ou commerce de viande de gibier menace directement la survie d'un grand nombre d'espèces de grands mammifères, il n'en demeure pas moins que l'utilisation de photos de grands primates découpés et sanguinolents pour lever des fonds auprès du grand public occidental se rapproche plus de la propagande que de l'information à proprement parler. Quoiqu'il en soit, on peut s'étonner que, dans un tel contexte de prise de conscience de l'importance réelle du phénomène, si peu de projets aient exploré cette piste et tenté de répondre de manière organisée à ce qui paraît être un besoin fondamental des communautés rurales et même, dans certains cas, urbaines³. Hormis quelques projets en Afrique australe, ce ne sont que les milieux liés au monde de la chasse qui sont à l'origine de telles initiatives (CIC, Conservation Force, IGF), qui demeurent extrêmement limitées. En Afrique francophone, une seule expérience véritable a eu lieu, dans le cadre du ranch de Nazinga au Burkina Faso. De manière moins marquée, un certain nombre de projets ECOFAC s'intéressent à la question, sans toutefois soutenir à proprement parler la production de viande de gibier pour la consommation

locale. Soulignons néanmoins au sein des institutions francophones le rôle du CIRAD – EMVT⁴ et de l'IRD dans la recherche appliquée en la matière. Cependant, on peut affirmer sans trop de risques de se tromper que la non prise en compte de cette problématique par les PICD est à l'origine de nombreux échecs et contribue à la persistance de comportements prédateurs à l'égard de la ressource faune, malgré la mise en place de politiques de gestion locale de cette ressource et la retenue au niveau local d'une partie des bénéfices qu'elle génère.

Le problème est particulièrement aigu en milieu forestier humide, en raison de l'absence d'alternatives en termes de sources de protéines animales⁵ (difficulté, voire impossibilité de pratiquer de l'élevage bovin en milieu forestier), ainsi que dans une bonne partie du milieu de savane en raison de la présence de la mouche tsé tsé (*Glossina* sp.) et de la maladie qu'elle véhicule, la trypanosomiase⁶, plus connue sous le nom de maladie du sommeil.

Cette omission du problème est d'autant plus surprenante que dans la majorité des cas les niveaux de prélèvement ne sont pas soutenables⁷, excepté pour quelques espèces à fort taux de reproduction, à l'image des céphalophes forestières, ou particulièrement résistantes au braconnage en raison de particularités physiologiques – moindre dépendance à l'eau et grande mobilité de l'éland de derby, par exemple, dont l'effectif de population en RCA est en constante croissance depuis la fin de l'épizootie de peste bovine du milieu des années 80, et ce malgré des niveaux de braconnage extrêmement élevés qui ont conduit à la quasi disparition d'autres espèces d'ongulés de grande taille (damalisque, extinction localisée des cobs de Buffon et defassa) et une pression importante et régulière de la chasse sportive depuis plusieurs années .

En définitive, comme l'observent J. Newby et P. Stephenson du WWF (cités par David S. Wilkie⁸), « Ignoring the human factor in the sustainable management of bushmeat is a clear recipe for failure ». Il est ainsi surprenant que l'option viande de brousse demeure le parent pauvre des PICD, alors même que c'est un des nœuds du problème liés à la gestion de la faune.

Une partie de l'explication de ce problème réside peut-être dans la nature hautement « émotionnelle » et sensible que représentent les questions liées à la chasse en occident. Ainsi, les organisations de la mouvance



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

conservationniste ont eu des difficultés à intégrer les activités consommatrices de la ressource en raison de la perception très négative qu'en a le grand public occidental et des risques de désaffection que l'adoption d'un tel discours risquait de rencontrer.

Le cas du WWF, dont la réputation s'est construite dans les années 70 – 80 sur des campagnes de protection intégrale et/ou d'interdiction de la chasse et qui a été amené à faire évoluer son discours suite à l'évolution des connaissances en la matière, révèle les difficultés des organismes de la mouvance conservationniste à adopter des positions objectives à l'égard d'activités consommatrices de la ressource, quand bien même cette consommation assurerait les financements nécessaires à la gestion des aires protégées et justifierait la conservation à l'état naturel de vastes écosystèmes. L'intégration récente de la notion même d'utilisation durable dans la définition de la conservation a permis cette évolution. Ainsi, tout d'abord soutenue du bout des lèvres dans des circonstances bien particulières, la chasse fait aujourd'hui intégralement partie des modes de gestion et d'utilisation du territoire et des ressources à disposition des planificateurs et des managers.

De même, cette nouvelle définition permet aujourd'hui aux milieux de la chasse de se revendiquer comme des partenaires naturels, ou « natural partners », de la conservation⁹, et elle a donc permis un spectaculaire rapprochement entre ces deux milieux, rapprochement qu'on aurait pu croire impensable il y a encore quelques années¹⁰.

Les communautés locales et la participation : un enjeu de fond, la réappropriation de la ressource, qui passe par le contrôle des accès et des modalités d'accès à la ressource

Un autre élément d'explication des échecs répétés de ces stratégies volontaristes incarnées par les PICD repose dans l'incompréhension – ou peut être une certaine naïveté – dont font preuve les gestionnaires de ces projets à l'égard des comportements des bénéficiaires de ces initiatives qui, dans plusieurs cas, ont réagi d'une manière imprévue ou non anticipée lors de la conception du projet. A. Karsenty¹¹, lorsqu'il s'intéresse à l'imaginaire des PICD, relève une confusion apparente entre logique communautaire et sociétés holistes à comportement

collectif, qui sont plus un rêve d'anthropologue qu'une réalité sociale contemporaine.

Ainsi, contrairement à l'une des hypothèses fondatrices du modèle, ce n'est pas nécessairement parce que les communautés locales tirent des revenus légaux croissants de l'exploitation légale des ressources naturelles qu'elles ne poursuivent pas en parallèle des pratiques destructrices / prédatrices des ressources naturelles. Ce qui est constaté sur le terrain, c'est une stratégie de maximisation des bénéfices opérée par les communautés locales. Le cas du braconnage local dans les ZCV du PDZCV – ECOFAC est un exemple parmi d'autres de cette réalité – à l'opposé de ce qui a été démontré pour certaines des zones de ADAMADE ou de CAMPFIRE, où le braconnage a diminué de manière très sensible dès l'intégration des communautés locales à la gestion de la faune et à la participation aux bénéfices. Un autre exemple est la poursuite de pratiques de déforestation pour la conversion des terres forestières à la culture du tabac par les populations de la région d'Inyonga dans le sud ouest tanzanien, malgré des revenus importants¹² tirés de l'exploitation de l'apiculture naturelle soutenue dans le cadre d'un projet de l'ADAP.

Alain Karsenty¹³ (1999 :41) souligne que « la fourniture de revenus alternatifs ou de « biens publics » n'est pas une garantie contre les comportements opportunistes (free riders)¹⁴ ».

Ces phénomènes étaient justifiés, s'il le fallait, par la poursuite d'une double stratégie fondée à la fois sur la participation et l'incitation aux bénéfices, mais également sur la répression et l'existence de mécanismes de contrôle de l'exploitation, qui, pour fonctionner, doivent être confiés aux communautés locales.

Un des autres éléments à ajouter à la discussion est la problématique de sécurisation foncière, qui représente l'un des enjeux essentiels pour les communautés locales dont le pouvoir réel procède justement du contrôle foncier et de l'accès aux ressources. Cette stabilisation foncière passe par une clarification des frontières entre les zones dont les statuts impliquent des modalités de gestion des ressources différentes, et est souvent symbolisée par une distinction entre ce qui procède de l'État central, d'une part, et des communautés locales, d'autre part.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

Acronymes

ADMADE: Administrative Management Design (Zambie)
CAMPFIRE: Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources (Zimbabwe)
CIRAD-EMVT: Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement - département élevage et médecine vétérinaire
ECOFAC: Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (Programme régional de l'UE)
IRD: Institut pour la recherche et le développement
PICD: Programme intégré de conservation et développement

Notes

1 Soulignons les deux contributions essentielles à l'accroissement de cette connaissance du milieu forestier : le tandem constitué par le WWF US et la Wildlife Conservation Society et l'UE par le biais des projets ECOFAC développés dans plusieurs pays d'Afrique Centrale (Congo, Cameroun, RCA, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe).

2 Rappelons ici le rôle des organisations comme le Bushmeat project de Karl Amman ou encore celui d'organisations comme Save The Apes, ou encore l'investissement plus « personnel » de certaines personnalités reconnues de la primatologie à l'image d'une Jane Goddall ou d'un Ian Redmond (ancien assistant de Diane Fossey dans les PN des Virungas au Rwanda).

3 Pour plus d'informations, voir l'étude de de Merode, E.K. Homewood, et al., The value of bushmeat and other wild foods to rural households living in extreme poverty in Democratic Republic of Congo, Biological Conservation, In Press, Corrected proof, 2004.

4 Le CIRAD – EMVT soutient notamment un intéressant projet de gestion participative des ressources naturelles sur les terres communales de la vallée du Moyen-Zambèze.

5 La conversion à l'élevage bovin impliquerait une forte anthropisation – savanisation du milieu pour parvenir à disposer de pâturages suffisants (Chardonnet & al., 2003), alors que les terres forestières sont très fragiles et peu favorables à une conversion en pâturages, sans même parler de la conservation des milieux.

6 De nombreux auteurs reconnaissent un bénéfice à la présence de la mouche tse tse, c'est celui d'avoir contribué directement à la protection de vastes écosystèmes sauvages d'une conversion à l'agriculture et au pastoralisme.

7 Bien que peu d'études fiables aient été menées sur la question, les études récentes menées par la GTZ en milieu forestier en Afrique de l'ouest dans le cadre du programme TOËB ont révélé ce que beaucoup pressentaient : les niveaux actuels de prélèvement sont largement au delà de la capacité de régénération de la ressource, excepté pour quelques espèces à haute fécondité comme les céphalophes forestières. Elles soulèvent toutefois le problème lié aux prélèvements anarchiques (liés aux modes de chasse) qui conduisent à diminuer le taux de renouvellement des espèces puisque de très nombreux individus sub adultes sont abattus avant d'avoir pu contribuer à la reproduction de l'espèce.

8 David S. Wilkie and Julia F. Carpenter, Bushmeat hunting in the Congo basin : an assessment of impacts and options for mitigation, Biology and Conservation : 8, 1999, pp. 927 – 955.

9 Voir à ce sujet l'article de Gerhard R. Damm, directeur du Safari Club International (SCI) publié dans les pages de Africa Geographic, Vol. 11, N°1, February 2003, pp.46-49.

10 Soulignons également ici la contribution de la GTZ dans le cadre du SCP dans ce rapprochement entre milieux cynégétiques et milieux de la conservation. Au cours d'une conférence tenue début février 2004 en Allemagne, organisée par le CIC, le Dr Baldus a présenté sous un jour très favorable le rôle de la chasse dans la conservation de la biodiversité en Afrique à partir de la présentation de l'expérience menée par la GTZ sur la plus grande réserve de chasse du monde, Selous Game Reserve en Tanzanie. De telles passerelles se sont également établies entre les milieux de la chasse et les chercheurs au niveau des projets ECOFAC. Ils existent de longue date en Afrique australe et dans une moindre mesure en Afrique orientale.

11 A. Karsenty & al., Op. cit., p.24

12 Pour l'année 2003, le miel commercialisés par Goldapis Ltd (plus de 100 tonnes) a rapporté au niveau des ménages des 13 villages de la division d'Inyonga un total de plus de 100 Millions de TZSH, et une quantité équivalente semble avoir été achetée et commercialisée par deux entreprises concurrentes, ce qui mène à un revenu cumulé de près de 200 Millions (R. Couturier, GM of Goldapis Ltd, pers. Comm. December 2003). Par comparaison, la chasse sportive a rapporté 120 Millions de TZSH au District Council de Mpanda pour toute la région de Rukwa (KRCDC, pers. Comm, 2004) et les revenus estimés pour la production du tabac sont de de 70 à 80 millions de TZSH.

13 Alain Karsenty et Daou Joiris, Les systèmes locaux de gestion dans le bassin congolais, CARPE, Composante IR1, Mars 1999, p.41

14 Voir également les travaux de P. Roulet sur les comportements de free rider et plus particulièrement sa thèse de doctorat, Chasseur blanc, cœur noir ? (IRD, 2004)

13^e conférence des parties (CoP 13) à la CITES, Bangkok : une situation complexe concernant le lion.

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch)

Le cas du lion

Des études récentes ont permis d'avoir pour la première fois une vision continentale des populations de lions africains (*Panthera leo*) et, malgré des disputes autour des chiffres (16'500 selon les plus pessimistes (Bauer and Van der Merwe, 2004), 30 à 40'000 selon les plus optimistes¹ (Chardonnet & al., 2002)), la majorité des chercheurs s'accordent à reconnaître que dans plusieurs pays de l'aire de répartition, la survie de l'espèce est hypothéquée par différents phénomènes, parmi lesquels nous retiendrons la disparition de l'habitat, la disparition des proies, due notamment au braconnage pour la viande de gibier, les abattages et empoisonnements des prédateurs par les pasteurs, les conflits homme/animal.

Un certain nombre de pays, parmi lesquels ceux qui hébergent les populations de lions les plus importantes du



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

continent, admettent le principe d'une utilisation durable des ressources et par la même valorisent le lion via deux formes de tourisme, celui de vision, non consommateur et celui de chasse, consommateur. D'autres pays, principalement localisés en Afrique de l'ouest et centrale, ont vu leur population de lions diminuer de manière importante, à tel point que certains pays ont retiré le lion de la liste des gibiers chassables, de manière momentanée dans la plupart des cas (Bénin, RCA, Botswana) et ce, indépendamment de toute décision de la CITES. Ce n'est qu'en 2001 que le lion passe dans la catégorie « vulnérable » de la liste rouge de l'IUCN des espèces en danger.

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Parties (CoP 13) de la CITES, le Kenya a déposé une demande de classement en Annexe 1 de toutes les populations de lions du continent². Face à cette demande les réactions sont très contrastées, les organisations de défense de l'environnement, type International Fund for Animal Welfare (IFAW), Greenpeace ou Born Free Foundation, lui sont favorables, indépendamment du fait que cela rendrait improbable toute poursuite de la chasse sportive au lion, du moins dans l'une de ses composantes essentielles, le rapatriement des trophées dans les pays d'origine des chasseurs (Amérique du Nord et du Sud, Europe).

En réaction et à contrario, un certain nombre d'experts, soutiennent que cette option conduirait à l'accélération de la disparition du lion et de son habitat, si l'on se fie au cas du Kenya, où la chasse sportive a été définitivement interdite en 1977, une grande partie de l'habitat du lion – celle qui n'était pas valorisable pour le tourisme de vision – a vu la disparition des grands fauves ou leur raréfaction importante.

D'un autre côté les quotas de chasse sportive accordés par la CITES à certains pays sont parfois vraiment impressionnants à l'image des 500 têtes accordées annuellement à la Tanzanie³, ce qui représente un chiffre plus élevé que celui de la majorité des populations des pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale. D'un autre côté, de nombreuses populations clés ou métapopulations de lions se situent dans des réserves dont le mode de gestion est justement la chasse sportive et qui sont gérées grâce aux revenus issus de cette activité.

Concernant la Tanzanie, les études sérieuses des Pr. C. Packer et R. Balduş⁴ révèlent la soutenabilité apparente des prélèvements de lions par la chasse sportive sur une longue période (10-15 ans) en Tanzanie (Balduş, R. 2004 ; Packer, C. 2004), en contradiction avec les arguments de la proposition du Kenya⁵. Le Pr. Packer souligne l'importance des facteurs perte d'habitats et Problem Animal Control dans la décroissance des populations de lions.

Au delà de la polémique actuelle, un fait s'avère réel, les populations de lions diminuent de manière importante dans la plupart des états de l'aire de répartition, alors que dans un nombre limité d'autres états, plutôt situés dans les parties est et sud du continent, les populations de lions sont en croissance ou stables et sont soumises à une exploitation régulière et contrôlée depuis de nombreuses années.

Un certain nombre de praticiens soulignent également le fait que dans les zones où les densités de lions sont vraiment élevées les populations paient souvent un lourd tribut à ces prédateurs, directement (décès, blessures) ou indirectement (bétail). La gestion globale de ces problèmes peut être réalisée par l'intermédiaire de la chasse sportive et des activités de Problem Animal Control.

Enfin, la majorité des chercheurs s'accordent sur le fait que la conservation du lion in situ représente de loin la priorité n°1.

En synthèse il nous semble que la gestion du lion en Afrique implique avant tout une approche centrée sur le contexte local et appréciant sans a priori les différents modes d'exploitation en fonction de ce qu'on pourrait appeler un critère d'opportunité. Pour les pays bénéficiant de petites populations, fragmentées, il convient d'appliquer le principe de précaution mais également de tenir compte du contexte local et des causes de la raréfaction de l'espèce. Si la cause première est la disparition de l'habitat, il y a peu de chances que la tendance s'inverse. En revanche, là où l'écosystème demeure peu perturbé, un retour est possible, à condition de retrouver la faune qui constitue l'alimentation du lion et qui a souvent disparu sous la pression de la chasse pour la production de viande de gibier.

Un fait – souvent ignoré par toutes ces études peut-



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

être à cause de son apparente évidence, mérite d'être rappelé ici. Dans la majorité des cas où les populations de lions diminuent, il s'agit avant tout d'une conséquence, normale, de la raréfaction des proies sous l'impact du braconnage. Le lion étant le prédateur supérieur de ces espaces, la disparition de ses ressources alimentaires contribue directement à sa disparition.

Le cas du nord de la RCA, relativement bien documenté, a montré le phénomène suivant : la première vague de braconnage commercial a contribué à accroître « artificiellement » les populations de lions en leur fournissant une nourriture abondante (carcasses d'éléphants), suite à cette période, la raréfaction de la faune associée à la reprise de la lutte antibraconnage dans certains de ces espaces a entraîné la diminution du braconnage. Dans ces conditions – densités d'ongulés basses, plus de carcasses de mégaherbivores - les taux de succès de la chasse des lions se sont effondrés et le taux de survie des petits est tombé proche de zéro. Les populations les plus touchées sont celles de la savane boisée (zone de Sangha) où les lions vivent en plus petits groupes qu'en milieu ouvert (PN Manovo Gounda Saint Floris).

L'accroissement des connaissances sur les populations de lions encore non comprises dans les estimations (Nord – Est et Est de la RCA, Nord Congo RDC, Sud Soudan, mais aussi, comme on l'a dit précédemment, une partie de la Tanzanie, etc.) est également un autre élément essentiel pour le perfectionnement des connaissances actuelles sur l'état des populations de lions et sur l'amélioration de leur gestion globale.

Le suivi de l'exploitation de l'espèce dans les pays qui en autorisent la chasse (Bénin – quota zéro -, Burkina, Cameroun, République Centrafricaine – quota zéro -, Tanzanie, Zambie, Mozambique, Botswana– quota zéro depuis février 2001-, Namibie Zimbabwe, Afrique du Sud) représente également un outil de suivi essentiel de la gestion de ce grand prédateur, particulièrement pour les pays à faible niveau de protection à l'image du Bénin ou du Burkina Faso.

Enfin, Whitman et al. (2004) ont démontré par modélisation que si la chasse au trophée ne prélevait que les individus les plus âgés cela n'aurait pas d'incidence sur le taux de reproduction de l'espèce, toutefois cette pratique paraît peu répandue. Baldus et Cauldwell indiquent qu'une

nouvelle procédure est en préparation en Tanzanie visant à fixer à six ans l'âge minimum auquel un lion peut être tiré en Tanzanie, toutefois la mise en application de ces nouvelles mesures risque d'être problématique et les milieux de la chasse n'y semblent a priori guère favorables.

Dernière nouvelle de la CITES, la proposition du Kenya a été rejetée, la chasse sportive au lion pourra continuer à contribuer, parmi d'autres modes de gestion, à la conservation des écosystèmes et des espèces qu'ils contiennent. Une attention particulière doit être accordée au suivi des populations exploitées, à la manière dont sont déterminés les quotas, afin de s'assurer que la chasse contribue à la conservation et non pas à l'accélération des phénomènes de destruction. Dans le cas de petites populations isolées, la chasse sportive devrait être proscrite, de même que toute autre forme d'exploitation consommatrice.

Notes

1 Le Pr. C. Packer souligne « The two most widely cited totals used different techniques – Chardonnet included hunting reserves, Bauer and Van der Merwe did not. » African Indaba E-Newsletter, Vol. 2., Issue 5, Sept. 2004

2 La demande du Kenya estime quant à elle la population de lions du continent à 23'000 individus.

3 Il convient toutefois de souligner que dans la majorité des cas, seuls 40 % de ce quota est effectivement réalisé, soit un peu plus de 200 individus. Enfin, la Tanzanie héberge la population la plus florissante du continent avec un minimum estimé de 12'000 animaux.

4 Le Dr. Baldus souligne que la plupart des estimations, qu'il s'agisse de celles de Bauer et Van der Merve ou de Chardonnet, sous-estiment les populations de lions en dehors des aires protégées. Dans le cas Tanzanien, cette affirmation s'avère tout à fait exacte puisque le lion est présent dans une grande partie du pays mais non comptabilisé dans ces études. Ainsi tous les blocs de chasse compris au Sud-Ouest et Centre Sud de la Tanzanie hébergent des lions, dans des densités importantes dans certains cas (Koga – Ugalla, Rukwa- Lukwati, Shama, Rungwa) mais dont la connaissance par le monde scientifique est lacunaire. Dans certains cas les densités de ces populations sont aussi élevées que dans les aires protégées. Pour plus d'informations, se reporter à l'étude : Rolf D. Baldus, (2004), Lion conservation in Tanzania lead to serious human – lion conflicts, with a case study of a man eating lion killing 35 people, GTZ Wildlife Programme, Wildlife Division, Dar es Salaam.

5 CITES CoP13, Doc. 60, Annex 2, « The supporting statement suggests that certain hunting quotas, particularly in United Republic of Tanzania, are set at unsustainable levels and are considered unenforceable. »(2004).

Lectures recommandées :

-Bauer H. and S. Van der Merwe, (2002). The African Lion



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

Database, African Lion Working Group.

-Bauer H. and S. Van der Merwe, (2004). Inventory of free ranging lion *Panthera leo* in Africa, *Oryx* 38 (1), pp. 26 – 31.

-Baldus Rolf D. and A. Cauldwell, (2004). Lion conservation in Tanzania lead to serious human – lion conflicts, with a case study of a man eating lion killing 35 people, GTZ Wildlife Programme, Wildlife Division, Tanzania Wildlife Discussion Paper N°41, Dar es Salaam.

-Chardonnet, Ph. (Ed.), (2002). Conservation of the African lion : Contribution to a status survey, International Foundation for the Conservation of Wildlife, France & Conservation Force, USA, 171 p.

-Hopkin, Michael, Hunters urged to shoot only dark-nosed lions, *Nature Update*, February 24, 2004.

-Packer, Craig, Dr Craig Paker's response to Kenya 's Lion Proposal, African Indaba E-Newsletter, Vol. 2., Issue 5, Sept. 2004

-Whitman, Karyl, Anthony M. Starfield, Henley S. Quadling & Craig Packer, (2004) Sustainable hunting of African lions, *Letters to Nature*, *Nature* N°428, pp. 175 – 178.

4. La vie de l'association

4.1. Communication

a. Salon du livre

Par P. Plagnat (pauline.plagnat@iued.unige.ch)

Cette année encore, l'ADAP était présente au salon du livre qui s'est déroulé du 28 avril au 2 mai 2004. Cette fois-ci, la nouveauté provenait de la création d'un espace africain dans le salon, en plus de l'espace offert par le village alternatif. L'IUED (Institut Universitaire d'Etudes du Développement) y avait un espace réservé qu'i a obligamment partagé avec certaines associations, dont la nôtre. L'avantage a été de nous trouver situé dans un espace littéraire avec des présentations de projets, ce qui nous a permis d'attirer l'attention plus que nous l'aurions fait dans le village alternatif. Ces cinq journées ont donc été intéressantes pour lier des liens avec d'autres associations et pour nous attirer les sympathies et cotisations de nouveaux membres. Ainsi nous tenons à remercier officiellement l'IUED de nous avoir invité à participer à ce salon.

b. Fête du Développement durable

Par P. Plagnat (pauline.plagnat@iued.unige.ch)

Pour la deuxième année, la Plaine de Plainpalais à Genève a accueilli la fête du développement durable du 12 au 13 juin 2005. L'ADAP ne faisait pas formellement

partie des invités, mais nous avons participé à travers la présentation des projets de la FGC (Fédération Genevoise de Coopération) dont nous sommes membres. Deux de nos projets étaient présentés et la récompense du jeu pour les enfants organisé sur ce stand était des pots de notre miel de Tanzanie. De plus, nous avons pu vendre les quelques 30 pots qui nous restaient de la dernière récolte de miel. A cette occasion, de nombreux membres de l'ADAP sont venus aider la FGC à tenir son stand et nous avons pu ainsi susciter l'intérêt de plusieurs organisations ou futur(e)s membres.

c.6è Symposium international sur la gestion durable de la faune sauvage

Un article co-rédigé par Yves Hausser et Paulin Mpuya du Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme de Tanzanie, fait le point sur les premiers résultats du programme initiés par l'ADAP en Tanzanie en septembre 2001. Il a été présenté par ses deux auteurs lors du 6è Symposium International sur la gestion durable de la faune sauvage qui s'est tenu à Paris du 6 au 9 Juillet 2004. La présentation a rencontré un accueil très favorable et a été remarquée par différents professionnels du domaine. L'action de l'ADAP voit ses interventions faire l'objet d'intérêt croissant par les personnes et institutions travaillant sur les problématiques de gestion durable des ressources naturelles et sur les questions de gestion participative.

Références : Hausser, Y. and P. Mpuya, (2004). Beekeeping in Tanzania: when the bees get out of the woods, an innovative cross-sectoral approach to community based natural resources management, presented at the 6th International Wildlife Ranching Symposium, Paris, 6 – 9 July 2004.

Des copies de l'article peuvent être envoyées sur demande!

4.2. Formation et informations

a. Appui formation: un stagiaire de l'Ecole d'Ingénieurs de Lullier (EIL) sur le départ pour la Tanzanie

L'étudiant de 3è année de l'EIL, filière Gestion de la Nature, Christian Demont, s'est envolé le 15 octobre 2004 pour Dar es Salaam, puis Tabora (rencontre avec l'ICRAF), et enfin Inyonga, où il séjournera trois mois pour réaliser son stage de travail de diplôme, qui porte sur le potentiel de développement de l'agroforesterie dans la sous-



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

région. C'est finalement grâce au soutien de partenaires financiers que sont la DDC (via son programme KFPE), la HES SO, ainsi que les deux communes d'origine de C. Demont que ce dernier va pouvoir réaliser son stage dans des conditions correctes. Son arrivée sur le terrain va coïncider avec l'arrivée du nouveau groupe d'écotouristes à Inyonga. Nous lui souhaitons bonne chance pour la réalisation de son travail de diplôme, qui contribuera directement à la recherche de solutions concrètes aux problèmes de développement que rencontrent les populations de la région.

b. Formation : Un cours innovant sur la gestion de la faune en Afrique sub-saharienne mis sur pied à l'EIL, en collaboration avec l'IRD

Un nouveau cours intitulé « Introduction aux problématiques de conservation et de développement en Afrique sub-saharienne » a été développé et donné pour la première fois en septembre 2004 à l'EIL, en fin de première année du Bachelor de la filière Gestion de la Nature. Préparé conjointement par Pierre-Armand Roulet de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD, Orléans) et Yves Hausser, ce cours, innovant par son approche globalisante et interdisciplinaire, a rencontré un vif intérêt par les étudiants qui l'ont suivi et va être reconduit en 2005.

c. Partenariats et collaboration : intégration de Yves Hausser à TILCEPA (IUCN)

Suite à la diffusion de l'article présenté au 6^e symposium international sur l'utilisation durable de la faune sauvage, le groupe TILCEPA (Theme on indigenous and local communities, equity and protected areas) de l'IUCN a invité Y. Hausser à devenir membre de ce groupe qui travaille exactement sur les mêmes problématiques que l'ADAP, ce qui prouve, si besoin était, que le chemin suivi par l'ADAP s'inscrit dans une voie reconnue internationalement.

5. Brèves

5.1. National

a. Les parcs naturels régionaux : le retour !

Nous nous étions fait l'écho lors de la précédente Newsletter de la décision négative du Conseil Fédéral (CF) par rapport à la révision partielle de la LPN (Loi sur la

protection de la Nature) et de sa volonté de reporter l'étude de ce dossier à la prochaine législature, principalement pour des raisons d'austérité financière. Eh bien ce ne sera pas aussi simple ! Le parlement en a en effet décidé autrement, il somme le CF de reprendre en main cette révision, très importante pour les régions périphériques. De nombreux projets de PNR peinent à se développer en raison de l'absence de base légale adéquate et donc du manque de contribution financière fédérale. Ce nouveau développement permet donc de reprendre espoir en la matière... La suite au prochain numéro !

5.2. ADAP

a. Traducteur-relecteur

Le nombre important de documents envoyés sur le terrain et à Genève nous oblige à mettre à contribution de manière intensive les anglophones de l'association. Pour les soulager, l'ADAP a un besoin urgent de traducteurs bénévoles (français-anglais) et de correcteurs (français et anglais). (adressez vous à info@adap.ch)

b. Contacts prometteurs

Plusieurs communes genevoises nous ont contacté afin de mener à bien de nouvelles collaborations dans le cadre de nos terrains d'intervention. Nous espérons qu'elles trouverons une concrétisation au courant de l'année 2005.

c. Assemblée Générale

La prochaine Assemblée générale aura lieu à la maison des associations, 15 rue des Savoises, Genève, **dès 18h30, le mardi 7 décembre 2004**, par la projection d'un film sur les méfaits des plantations de tabac en Tanzanie. La partie statutaire débutera à **19h30**, et elle sera suivie d'un apéritif.

d. Vente des produits ADAP

Cette année, nous espérons pouvoir vous vendre à nouveau notre miel de Tanzanie selon arrivage. Nous aurons aussi à vendre des calendriers ADAP qui, je l'espère, vous aideront à commencer l'année 2005 en beauté.